



CC du Bassin d'Annonay (Siren : 240700666)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Davézieux
Arrondissement	Tournon-sur-Rhône
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/03/1999
Date d'effet	10/03/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Claude TOURNAYRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9Domaine de la Lombardière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07430 Davézieux
Téléphone	04 75 67 55 57
Fax	04 75 67 66 96
Courriel	contact@cc-bassin-annonay.fr
Site internet	http://www.cc-bassin-annonay.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	36 678
-----------------------------	--------

Densité moyenne 171,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Annonay (210700100)	17 275
07	Boulieu-lès-Annonay (210700415)	2 175
07	Davézieux (210700787)	3 029
07	Monestier (210701603)	52
07	Roiffieux (210701975)	2 851
07	Saint-Clair (210702254)	1 110
07	Saint-Cyr (210702270)	1 311
07	Saint-Julien-Vocance (210702585)	245
07	Saint-Marcel-lès-Annonay (210702650)	1 399
07	Savas (210703104)	841
07	Talencieux (210703179)	1 020
07	Thorrenc (210703211)	244
07	Vanosc (210703336)	904
07	Vernosc-lès-Annonay (210703377)	2 340
07	Villevocance (210703427)	1 279
07	Vocance (210703476)	603

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>2.1.1 Créer, aménager et gérer toutes les futures zones d'activités définies comme zones communautaires à usage industriel, commercial, artisanal et de services sur le territoire des communes adhérentes. A compter de la création de la Communauté des Communes cette dernière est seule compétente au lieu et place des communes adhérentes, pour créer, équiper et commercialiser de nouvelles zones d'activités sur son territoire. Une zone d'activités est définie ici comme toute unité foncière aménagée spécialement par une personne publique pour recevoir une ou plusieurs entreprises. 2.1.4 Réaliser toute action au lieu et place des communes adhérentes dans le cadre des opérations de création, implantation ou</i>

extension d'entreprises bénéficiant d'une aide publique au titre du soutien au développement économique et concernant les zones d'activités de la Communauté. En dehors des zones d'activités de la Communauté, les opérations définies à l'alinéa précédent seront réalisées par la communauté si les deux conditions suivantes sont simultanément remplies : - intervention d'une nouvelle société - utilisation d'un nouveau terrain appartenant à la communauté de communes.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

2.5 Logement : - Définition des priorités en matière d'habitat conformément à l'article 76 de la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes. - Réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH) - Réalisation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH) - Coordination et suivi des politiques communales mises en oeuvre suivant le PLH.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation des transports urbains

Développement touristique

- Tourisme

2.4 Tourisme : - Réaliser des études et des projets dans les domaines du Tourisme se rapportant au développement économique - Contribution et soutien au profit des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, pour ce qui concerne les communes adhérentes à la communauté.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

2.5 Logement - Définition des priorités en matière d'habitat conformément à l'article 76 de la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les Départements et les Communes - Réalisation d'un programme local de l'Habitat (PLH) - Réalisation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Coordination et suivi des politiques communales mises en oeuvre suivant le PLH

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

Gestion administrative de coopérations intercommunales sectorielles, par convention avec des communes membres, ou non-membres du District, appartenant au Bassin d'Annonay, et ce, à la demande des communes, EPCI ou organismes concernés.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	Syndicat mixte Ardèche verte (250702602)	SM ouvert	83 012
26	SYNDICAT TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (SYTRAD) (252601828)	SM fermé	521 388

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)